Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260605-2026_06_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON — Délibération 2026-06-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026
Date de convocation : 29 mai 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 27

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Marine CUMINET, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE.

Excusés : M. Gilles DRONIOU (pouvoir à Mme GARNIER), M. Dominique BRAULT (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, M. Cyrille BOUTET (pouvoir à Mme LEMOINE), Mme Sophie MONTAUFRAY.

Secrétaire de séance : M. Laurent GORÉ

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'issue des élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population de la commune est supérieure ou égale à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

À toutes fins utiles, la DRFIP invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Ainsi, pour Val-Couesnon, il convient de proposer 32 personnes à la DDFIP.

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260605-2026_06_04-DE

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, avoir 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à dresser la liste des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants de la CCID, qui sera transmise à Monsieur le directeur départemental des finances publiques de l'Ille-et-Vilaine, pour désigner les 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) qui siègeront dans cette commission.

Nota Bene : L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PROPOSE** les personnes suivantes en vue de siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID) :

Cne déléguée	Nom	Prénom
Antrain	BERTHELOT	Jacques
Antrain	BLIER	Françoise
Antrain	DUVAL épouse JANIN	Hélène
Antrain	HALAIS	Vincent
La Fontenelle	ANGER épouse DUROSSET	Joëlle
La Fontenelle	AVRIL	Henri
La Fontenelle	BAUDRY	Joseph Dominique
La Fontenelle	CHOITEL	Frédéric
Saint-Ouen	BRAULT épouse MACAIRE	Madeleine
Saint-Ouen	DUPRÉ	Jean-Louis
Saint-Ouen	GUÉRIN	Claude
Saint-Ouen	HALAIS	Louis
Tremblay	BLANCHET	Guy
Tremblay	BOUFFORT épouse GORÉ	Isabelle
Tremblay	GAVARD épouse ISAMBARD	Corinne
Tremblay	VALY	Philippe
Antrain	BRAULT	Paul
Antrain	CASSISI	Roberto
Antrain	SCHOTTKÉ épouse CLOSSAIS	Claudine
Antrain	VALLÉE	Jean
La Fontenelle	CHARON	Julien
La Fontenelle	LEMOINE épouse GUÉRIN	Denise
La Fontenelle	MAIGNÉ	Hélène
La Fontenelle	RAPINEL	Yannick
Saint-Ouen	BOUTELOUP	Thierry
Saint-Ouen	JUHEL	Dominique
Saint-Ouen	LEMOINE	Henri
Saint-Ouen	SAUVAGET	Samuel
Tremblay	CARRÉ épouse LEJEANVRE	Annick
Tremblay	DUGUÉ	Roger
Tremblay	JANVIER épouse REBEYROTTE	Elodie
Tremblay	LIVENAIS épouse DE PRAETER	Mélanie

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 6 juin 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS